

Code de Déontologie

La réflexologie est une technique de digito-pression qui considère le pied ou la main comme la représentation du corps humain et de tout ce qui le compose. Elle a pour objectif, entre autres, de relaxer, de réguler l'homéostasie, d'activer la circulation et d'agir sur l'ensemble des manifestations liées au stress par la stimulation des points réflexes correspondants et de rétablir l'équilibre corps-esprit.

Le ou la réflexologue,

- 1 – S'engage à exercer son activité avec humanité, probité et loyauté
- 2 – S'engage à toujours observer le principe fondamental du respect de la personne Humaine
- 3 – A pour objectif de restaurer au maximum l'autonomie de son consultant
- 4 – Ne pose aucun diagnostic médical et n'intervient dans aucune décision thérapeutique
- 5 – Observe l'attitude absolue de réserve et de secret professionnel pour tous ses consultants
- 6 – À tout moment laisse à son consultant sa totale liberté de choix thérapeutique
- 7 – Admet de percevoir des honoraires raisonnables conformes à l'éthique de la profession
- 8 – S'engage à respecter son client dans sa demande et ses choix de vie
- 9 – S'engage à ne cautionner ni alimenter les excès, errances (émotionnelles, spirituelles, addictives), dérives perverses ou projections de son client, afin de demeurer authentique dans la démarche stricte et exclusive du réflexologue qui n'est ni médecin, ni un maître spirituel, ni un substitut affectif.

Charline Giraud

Le 12 septembre 2021

